

## Arrêté n° 17-2024

### portant désignation de personnalités ou d'agents de la collectivité territoriale pour la procédure de concession de type délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Café-Restaurant

Le Maire de Saint Marsal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1411-1 et suivants,

**Vu** la consultation initiée le 14 mai 2024, pour la gestion et l'exploitation du Café Restaurant – « Le Relais » sous la forme d'un contrat de concession,

**Vu** les offres réceptionnées en date du 18 juin 2024,

**Vu** l'avis de la commission permanente de délégation de service public en date du 21 juin 2024,

**Considérant** qu'il convient de désigner des personnalités et un ou plusieurs agents de la collectivité, qui, en raison de leur compétence en la matière, pourraient assister Monsieur le Maire dans le cadre de l'analyse des offres,

### A R R E T E

**Article 1 :** Monsieur Emmanuel CARBONNE, est désigné, pour participer aux réunions de la commission de délégation de service public, en tant directeur général des services de la Communauté de Communes du Haut Vallespir en raison de sa compétence en la matière.

**Article 2 :** Madame Marlène COLOMINES-GUISSET, est désignée, aux réunions de la commission de délégation de service public, en tant qu'agent de la Communauté de Communes du Haut Vallespir en raison de sa compétence en la matière.

**Article 3 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Saint Marsal, le 18 juin 2024.

Le Maire  
Guy METIVIER

The image shows the official seal of the Municipality of Saint-Marsal, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE SAINT-MARSAL' and '(1971-06)'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Guy Metivier'.